REGLEMENT JEU CONCOURS DU **PLUS BEAU CAMION DE L'ANNÉE 2021**
MAN Truck & Bus France

REGLEMENT :

ARTICLE 1 - ORGANISATEUR DU JEU

La Société MAN Truck & Bus France, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 32.537.888 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro 318 919 065 - APE 4519Z, dont le siège social est situé Z.I.,12, avenue du Bois de l'Epine, 91008 EVRY, MAN Truck & Bus France organise un Jeu Concours gratuit intitulé « Le Plus Beau Camion de l'Année 2021 ».

Il doit être précisé que le Jeu Concours est conçu et uniquement géré par la société MAN Truck & Bus France sans aucune implication ou intervention de la société Facebook®, elle-même n'assurant que l'hébergement du Jeu Concours au sein de sa Plateforme.

ARTICLE 2 – DUREE DU JEU

Début du jeu le 17 mai 2021 et fin du jeu le 26 septembre 2021, le jeu est divisé en trois phases bien distinctes comme mentionné ci-dessous.

Le jeu débute le 17 mai 2021 sur le réseau social Facebook via la page Facebook Trucker's World by MAN France et se terminera lors de la 36ème édition des 24H du Mans Camions, le 26 septembre 2021 par une finale où sera élu par le jury Man Truck & Bus France sur le stand de la marque, le vainqueur du jeu concours.

Le Jeu Concours se déroule en trois phases :

A - **Candidatures** : sur la page Facebook Trucker's World by MAN France, les candidats postulent du 17 mai au 15 juillet 2021 (minuit).

B - **Sélection des 3 finalistes** : le jury d'experts MAN Truck & Bus France élit les 3 finalistes, qui seront contactés par la société MAN Truck & Bus France **afin de confirmer leur venue à la finale dans les 15 jours qui suivent leur nomination. La présence à la finale est une condition impérative pour participer à la finale du Jeu Concours au Mans, le 26 septembre 2021**.
Cette phase de sélection des 3 finalistes se tiendra **du 16 juillet au 31 août 2021**.
A défaut de réponse d'un ou plusieurs des 3 finalistes dans les 15 jours de la sélection (ou en cas de refus de sa part de participer à la finale), le finaliste concerné sera réputé renoncer à sa participation et sera remplacé par le candidat non finaliste le mieux classé.

C – **Finale** : **élection du vainqueur et remises des prix** (LOTS mentionnés ci-dessous) **aux 3 finalistes impérativement présents à la finale** planifiée le **26 septembre 2021** sur le Stand MAN pendant les 24 Heures Camions au Mans (circuit Bugatti - 72100 Le Mans).

La société MAN Truck & Bus France se réserve le droit via un avenant de proroger, de réduire la durée, de modifier ou d'annuler le Jeu Concours en cas de survenance d'un évènement de force majeure ou si des circonstances extérieures à la société l'imposent et ce, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU

Le Jeu Concours est ouvert aux personnes physiques majeures domiciliées en France métropolitaine, propriétaires et/ou conducteurs d'un camion MAN TGX dernière génération décoré ou personnalisé (i.e. peint à l'aérographe) et/ou customisé (i.e. comportant des équipements additionnels extérieurs ou intérieurs) (l'intérieur et l'extérieur du camion seront pris en compte pour participer au Jeu Concours).

Sont exclus du jeu concours les membres du personnel de la société MAN Truck & Bus France, d'une autre filiale du groupe MAN Truck & Bus SE ou de son réseau de distribution et services en France ainsi que les personnes ayant participé à la création, la réalisation et à la gestion du Jeu Concours, directement ou indirectement et les membres de leur famille (vivant sous le même toit), ainsi que du personnel de la SAS ACJIR NICOLAS, SIBENALER & BECK, 25 rue Hoche, 91260 Juvisy, huissiers de justice.

Les informations communiquées par les participants sont transmises à la société organisatrice via le réseau Facebook et la page Facebook de Trucker's World by MAN France.

Tout candidat reconnait à travers sa participation avoir lu, compris et approuvé sans réserve toutes les règles du Jeu Concours, y intégrant également les mentions relatives aux données personnelles, dès lors qu'il s'inscrit et ainsi participe au Jeu Concours. Le non-respect du présent règlement entraine l'annulation de la participation et de l'attribution éventuelle du gain.

Pendant la durée du Jeu Concours, ce règlement sera présent et consultable à tout moment sur le site **MAN Truck & Bus France**, le candidat peut ainsi sauvegarder ou imprimer une copie de l'ensemble de ce dernier si besoin.

Le présent règlement sera également déposé à l'étude SAS ACJIR NICOLAS, SIBENALER & BECK, 25 rue Hoche, 91260 Juvisy, huissiers de justice.
En cas de différence entre la version du règlement déposé auprès de l'étude de l'Huissier et la version du règlement accessible en ligne, seule la version déposée chez l'Huissier de Justice prévaudra.

Les camions présentés au Jeu-Concours devront respecter la législation en vigueur : ne seront pas admis les images et décors à caractères racistes, diffamatoires envers autrui, politiques, ou contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Les représentations pornographiques ou tendancieuses pour un large public ne sont pas acceptées dans ce Jeu Concours. Les droits d'auteur et de propriété intellectuelle et/ou industrielle devront être respectés dans le cadre de la création visuelle présente sur le décor du camion (autorisation de l'ayant droit que ce soit une institution, une société ou un auteur dans le cas de la reproduction d'un élément soumis à la propriété intellectuelle et/ou industrielle).

Il est demandé à chacun des participants de s'assurer que la photo proposée pour la mise en ligne et la participation au Jeu est une contribution nouvelle et originale. Cela exclut toute diffusion, compilation, reproduction ou représentation ainsi que tout plagiat d'éléments préexistants appartenant à des tiers. Il est rappelé à toutes fins utiles qu'aux termes de l'article L.3353 du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction, représentation ou diffusion par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tels qu'ils sont définis et règlementés par la loi est constitutive d'un délit de contrefaçon.

Les publications texte et photo subissent une procédure dite de « modération », de façon à s'assurer qu'elles sont conformes :

- Aux droits de Propriété Intellectuelle et/ou Industrielle éventuellement détenus par des tiers, notamment droit des marques et dessins et modèles ;
- Aux droits de la personne et au respect de la vie privée et au droit à l'image ;
- A l'ordre public et aux bonnes mœurs (notamment apologie des crimes contre l'humanité, incitation à la haine raciale, pornographie, pornographie infantile, représentation de drogues ou produits illicites etc…) ;
- A l'image de la marque et/ou de la société organisatrice.

Toute photo ne répondant pas aux critères ci-dessus ne pourra pas être prise en compte pour la participation au tirage au sort et tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation.
Si malgré la mise en place de cette procédure de « modération », des photos devaient être mises en ligne, notamment sans le consentement des personnes tierces et en conséquence en atteinte à leurs droits à l'image, conformément à l'article 8 du présent règlement, la participation au Jeu sera également annulée.

ARTICLE 4 - MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU CONCOURS

A - **Candidatures**

Afin de participer au Jeu Concours, chaque candidat devra pendant la **période nommée A** décrite dans l'article 2, envoyer les éléments suivants via Messenger à la page Facebook de Trucker's World by MAN France pour s'inscrire :

1 Envoyer les infos suivantes (seul le propriétaire ou son employé avec l'autorisation de son employeur sont autorisés à présenter le véhicule au Jeu Concours) :

- prénom et nom
- numéro de téléphone (mobile)
- adresse mail

- modèle et motorisation MAN TGX nouvelle génération (véhicule de la nouvelle génération présentée en première mondiale le 11 février 2020 à Bilbao, Espagne)
- n° châssis
- propriétaire du MAN TGX présenté ou un de ses employés avec l'accord du propriétaire
- nom de l'entreprise
- facultatif : descriptif du projet de personnalisation et liste des modifications effectuées

A noter que seul le propriétaire du véhicule présenté ou un de ses employés avec son accord peut présenter ledit véhicule.

2 Envoyer les photos suivantes (jpeg minimum 1 Mo maximum 10 Mo) :
- une vue de face,
- 2 vues de profil (les 2 côtés du camion),
- ¾ face
- une vue arrière
- au minimum une vue de l'intérieur de votre camion (éléments décoratifs ou de customisation).

B - **Sélection des 3 finalistes**

Un jury composé de collaborateurs MAN Truck & Bus France, experts de la gamme MAN TGX, ainsi que de collaborateurs d'entreprises travaillant depuis des années dans ou pour le secteur des véhicules industriels se réunira pour sélectionner les 3 plus beaux MAN TGX décorés et/customisés du Jeu Concours.

Les 3 finalistes sélectionnés seront contactés et devront confirmer leur présence à la finale dans les 15 jours suivants leur nomination. En cas de non-confirmation de leur présence dans les 15 jours, il est convenu que le candidat renonce à sa place de finaliste au profit du candidat suivant le mieux classé. En cas de non-présence à la finale des 24 Heures Camions au Mans, Il est convenu que le candidat ou les candidats sélectionnés renoncent à leur lot.

Les photos des 3 finalistes MAN TGX décorés et/ou customisés sélectionnés seront diffusées début septembre sur la page Facebook Trucker's World by MAN France.

Les candidats n'ayant pas fourni tous les éléments requis (liste ci-dessus) pour participer au Jeu Concours ne seront pas retenus.

Le jury est composé de cinq personnes :
Jean-Yves Kerbrat, Directeur Général MAN Truck & Bus France
Johannes Kramer, Directeur Commercial Truck MAN Truck & Bus France
Arnaud Chouraki, Directeur Général MCI France (agence de communication et événementiel)
Marion Imbert, Directrice de Projet MCI France (agence de communication et événementiel)
Jean-Philippe Glatigny, VISAVU (photographe professionnel spécialisé dans les véhicules industriels).

Ce jury s'appuiera sur 4 typologies de critères pour élire le Plus Beau Camion de l'Année 2021 :
- Niveau de customisation et/ou de décoration et qualité de finition
- Harmonisation esthétique générale de l'ensemble - Originalité
- Mise en valeur et respect de l'esprit/ADN de la marque MAN.

ARTICLE 5 - DESCRIPTION DES LOTS ET ATTRIBUTION DES LOTS

Les lots consistent en trois bons d'achat valables sur l'achat et la pose d'équipements et/ou accessoires pour customiser un MAN TGX dernière génération valables jusqu'à fin 2022 dans l'atelier MAN du réseau MAN Truck & Bus France au choix du gagnant.

VAINQUEUR - LOT 1 : BON D'ACHAT MAN de 5 000,00 euros
FINALISTE 2 - LOT 2 : BON D'ACHAT MAN de 2 500,00 euros
FINALISTE 3 - LOT 3 : BON D'ACHAT MAN de 1 000,00 euros

Dans le cadre de leur présence pendant les 24 Heures du Mans Camions, les 3 finalistes bénéficieront de 3 nuitées en chambre double avec petit déjeuner dans un hôtel 3 étoiles du vendredi 24 septembre au lundi 27 septembre 2021 matin (tous les autres frais restent à leur charge).

ARTICLE 6 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Les trois gagnants finalistes seront contactés et informés de leur participation à la finale par MAN Truck & Bus France par email (par téléphone) selon le calendrier établi dans l'article 2.

Dans le cas où les informations fournies par un candidat s'avéraient erronées ou empruntées à autrui, ce gagnant perdrait définitivement tout droit de participer au Jeu Concours et de ce fait ne pourrait prétendre à recevoir son lot. Le lot perdu serait, dans ce cas, réattribué à un participant dont la candidature sera conforme en tout point à ce règlement.

ARTICLE 7 - AUTORISATION D'EXPLOITATION DE L'IMAGE DES GAGNANTS

Le candidat accepte de faire l'objet de communications internes et externes liées au Jeu Concours (interview, photo, vidéo) diffusées par MAN Truck & Bus France.

Sous réserve de ne pas porter atteinte à son image, à sa réputation et/ou à sa vie privée, le candidat donne son autorisation à titre gratuit, sans limitation du nombre de reproductions et/ou diffusions de son image, pendant toute la durée du Jeu Concours et pendant les 10 ans suivants l'événement, sans que cette utilisation ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur dotation.

D'autres parts, en tant que candidat inscrit au Jeu-Concours de votre plein gré, vous acceptez que les photos de votre camion envoyées à MAN Truck & Bus via la page Facebook de Trucker's World by MAN France, soient publiées sur les pages Facebook de la marque.

Ainsi, pendant le Jeu Concours, le candidat peut faire l'objet de captation d'images et de sons, ces supports seront utilisés indépendamment dans la presse, sur les réseaux sociaux et/ou dans le cadre de la communication interne et externe de MAN Truck & Bus France.

En outre le candidat affirme ne pas être lié à un contrat relatif à l'exploitation et/ou l'utilisation de son image et de celle de son camion MAN TGX présenté au concours, par un tiers pouvant bloquer la diffusion de communications liées à son image et à celle de son camion MAN TGX candidat au Jeu Concours.

Il est entendu que la Société Organisatrice ou ses ayants-droits demeurent libres d'exploiter ou non la photo.

ARTICLE 8 - DONNEES À CARACTERE PERSONNEL

Chaque participant est informé que les données collectées (photos et renseignements) via Messenger sont stockées par MAN Truck & Bus France et sont nécessaires pour la réalisation et les différentes phases du Jeu Concours.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et aux articles 7 à 22 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), chaque participant est informé que ses données personnelles figurant sur le bon de commande seront conservées par la société MAN Truck & Bus France aux fins de réalisation des différentes phases du jeu concours, pour la durée nécessaire à l'accomplissement de cette finalité, sans pouvoir excéder la durée nécessaire exigée par la loi ou la durée des délais de prescription légaux. Vous avez le droit de demander l'accès à ces données, la rectification de celles-ci ou leur effacement. Vous avez également le droit de demander une limitation du traitement, ou encore le droit de vous opposer à celui-ci. Vous bénéficiez enfin du droit à la portabilité de vos données. Pour effectuer une demande à la société MAN Truck & Bus France, il convient d'adresser un e-mail au Délégué à la Protection des Données à l'adresse : data-protection-MTB-FR@man.eu. Vous êtes informés de votre droit de saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés à tout moment en cas notamment de contestation relative à l'application des présentes. Pour plus d'informations sur la politique MAN de collecte et le traitement des données personnelles, nous vous invitons à visiter la page : https://www.truck.man.eu/fr/fr/Data-Protection.html.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITE

MAN Truck & Bus France ne saurait être tenu pour responsable en cas d'événements de force majeure ou à tout autre événement lié aux conditions météorologiques ou aux conditions sanitaires privant en partie ou complètement les candidats sélectionnés de la possibilité de participer au Jeu Concours et/ou aux 3 gagnants de recevoir leur lot dans les conditions préalablement indiquées et par conséquent impactées par ces événements.

ARTICLE 10 - GARANTIES & MODIFICATIONS

En cas d'événements de force majeure, comme mentionnés ci-dessus, MAN Truck & Bus France se réserve le droit de modifier le présent règlement sans que soit engagée sa responsabilité, le candidat accepte ces modifications potentielles dès son inscription et en participant au Jeu Concours.

De plus, MAN Truck & Bus France se réserve le droit d'annuler, de mettre fin ou modifier le Jeu-concours s'il ne se déroule pas comme convenu : violation, intervention non autorisée, fraude, problème technique ou autre cause hors du contrôle de la société MAN Truck & Bus France qui altère et affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou la conduite du Jeu Concours. Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de la société MAN Truck & Bus France puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un Participant entraînera son exclusion du Jeu Concours sans que la responsabilité de société MAN Truck & Bus France puisse être engagée. Ainsi, la société MAN Truck & Bus France se réserve le droit sans réserve de modérer a posteriori et de ne pas valider, voire d'exclure, tout Participant qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement.

Le présent Jeu ainsi que le présent règlement sont soumis à la loi française.
En cas de contestation, il est possible de recourir à une procédure de médiation conventionnelle, ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.
En cas de désaccord persistant relatif à l'interprétation et l'application du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, le litige relèvera des juridictions compétentes.